

PROCES VERBAL de SYNTHESE. Parc Eolien des RIEUX.

Réunion : le vendredi 7 octobre 2022.

Le porteur de projet : VALECO - Eolien des RIEUX.

Objet : Projet de Parc Eolien des RIEUX.

La société VALECO est représentée par :

- Le directeur régional éolien, Monsieur Audry BEAUVISAGE ;
- La cheffe de projet, Madame Senda CHENITI ;

Commune de VAUCHAMPS et BOISSY le REPOS - 51210.

Durée de l'Enquête Publique :

Du lundi 29 août 2022 au samedi 1^{er} octobre 2022 soit 34 jours.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur dans les huit jours à réception des registres des deux communes (Vauchamps- Boissy le Repos) et des documents annexés, rencontre le porteur de projet.

A cette occasion le CE communique les avis et observations écrites et orales du public.

Les responsables du projet disposent d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations (Réponse au PV de synthèse).

Les Permanences :

- Première permanence, ouverture de l'Enquête Publique, le lundi 29 août de 16h à 18h en mairie de Vauchamps ;
- Deuxième permanence, le samedi 10 septembre 2022 de 10h à 12h en mairie de Boissy le Repos ;
- Troisième permanence, le lundi 19 septembre 2022 de 17h à 19h en mairie de Boissy le Repos ;
- Quatrième permanence, clôture de l'Enquête Publique, le samedi 1^{er} octobre 2022 de 10h à 12h en mairie de Vauchamps ;

Le dossier d'Enquête Publique est présenté en 18 cahiers plus 2 cahiers complémentaires:

CAHIER 0	CERFA
CAHIER 1	Description de la demande.
CAHIER 2a	Plans de localisation.
CAHIER 2b	Plans d'ensemble.
CAHIER 2c	Plans réglementaires.
CAHIER 3	Note de Présentation Non Technique. NPNT
CAHIER 4a	Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact Environnementale. RNTEIE
CAHIER 4b	Etude d'Impact Environnementale. EIE
CAHIER 4c	Expertise Ecologique.
CAHIER 4d	Expertise Ecologique Cartographie.
CAHIER 4e	Expertise Paysagère.
CAHIER 4f	Expertise Paysagère. Carnet des photomontages.
CAHIER 4g	Expertise Paysagère. Etudes des zones d'influence visuelle.
CAHIER 4h	Expertise Paysagère. Etude Stroboscopique.
CAHIER 4i	Expertise Acoustique.
CAHIER 4j	Expertise Ecologique. Chiroptères.
CAHIER 4k	Expertise Ecologique. Avifaune.
CAHIER 5a	Résumé Non Technique de l'Etude de Dangers. RNTEDD
CAHIER 5b	Etude de Dangers. EDD
CAHIER COMPLEMENTAIRE	
	Avis de la MRAe.

o **Les avis du public.**

Le bilan comptable des contributions :

Date	Nombre de contributeurs					Total
	Registre	Mail DDT	Courrier DDT	Courrier CE	Pétition	
Permanence 1 -29/08/22	2					2
Permanence 2- 10/09/22	2					2
Permanence 3 - 19/09/22	8					8
Permanence 4 - 01/10/22	7					7
DREAL-DDT/CE		36	19	5	1	60
Total	19	36	19	5	1	79

Grille de lecture des avis du public par thématiques :

code	Thématique	Opposé	Approuve	Occurrence
01	Impact paysager	48	1	49
02	Impact sur les patrimoines naturel-humain (vigne – tourisme -.UNESCO)	32		32
03	Saturation - Encerclement	32	1	33
04	Impact sonore	8		8
05	Impact lumineux- stroboscopique.	6		6
06	Impact sur les monuments historiques	3		3
07	Impact sur la valeur immobilière	14		14
08	Impact sur l'avifaune et les chiroptères	14		14
09	Impact sur les couloirs migratoires	15		15
10	Impact sur la biodiversité-Environnement	15		15
11	Impact sur les faisceaux hertziens	5		5
12	Transition énergétique	7	3	10
13	Economie-Financement-Concertation-Raccord.EDF-Etudes-Réglementation.	44	2	46
14	Santé- Etude de danger	16		16
15	Recyclage- Démantèlement.	9		9
	Total des occurrences	268	7	275

Avis du public par mail transmis via DDT.

Nombre des avis du public reçus sur l'adresse mail de la DDT.

Nombre : 36

Avis du public par courrier via la DDT.

Nombre des avis du public reçus sur l'adresse mail de la DDT.

Nombre : 19

Avis du public par courrier transmis en direct au commissaire enquêteur.

Nombre des avis du public reçus par le Commissaire en Enquêteur.

Nombre : 5

Avis du public sur registre d'enquête en mairie.

Lors des quatre permanences le commissaire enquêteur a noté une très forte mobilisation des habitants des communes concernées par le projet, en particulier les habitants de Bergères sous Montmirail ;

Pour mémoire, le commissaire enquêteur a accueilli :

- 1^{er} permanence : 18 personnes dont 12 ont émarginé.
- 2^{ème} permanence : 23 personnes dont 20 ont émarginé.
- 3^{ème} permanence : 30 personnes dont 22 ont émarginé.
- 4^{ème} permanences : 35 personnes dont 24 ont émarginé.
-

C'est l'ensemble des thématiques relatives à l'éolien qui a été abordé verbalement.

En particulier :

- Dénoncer l'absence de concertation et la culture du secret vis-à-vis du public ;
- Impact paysager vis-à-vis de la vallée du Petit Morin et du vignoble (classé UNESCO) ;
- Impact sur les futurs vignobles en appellation ;
- Saturation – Encerclement des communes de Vauchamps, Boissy le Repos, Bergères sous Montmirail ;
- Impact sur la valeur immobilière ;
- Impact sur l'avifaune et les chiroptères ;
- Impact sur la biodiversité-Environnement ;
- Impact sur les couloirs migratoires ;
- Transition énergétique, remise en cause du développement des ENR ;
- Perturbation de la réception TV faisceaux Hertzien ;
- Non-respect des réglementations ;
- Forme juridique et le montage financier de la société VALECO ;

Le nombre des avis du public lors des permanences sur les deux registres d'enquête publique (Vauchamps et Boissy le Repos).

Nombre : 19

Pétition remis au commissaire en cours d'enquête.

Madame la Maire de Bergères sous Montmirail a remis au commissaire enquêteur une pétition lors de la quatrième permanence le 1^{er} octobre 2022.

Cette pétition a recueillie 138 signatures hostiles au projet éolien des Rieux.

Les observations des courriers de :

- Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
- Syndicat Général des Vignerons de Champagne.
- LPO Champagne Ardenne.
- FEE.
- INAO.

Sont intégrées dans le rapport du commissaire enquêteur dans le paragraphe relatif aux PPA, Personnes Publiques Associées.

Le commissaire a transmis à la société VALECO, le PV de synthèse et ses annexes, le 7 octobre 2022.

Annexes :

- 1- Tableau de synthèse pour les 15 thématiques ;
- 2- Etat de l'ensemble des observations du public ;
- 3- Les courriers via DDT et reçus par le CE ainsi que les observations sur les 2 registres ;

Reims, le 7 octobre 2022.

Le commissaire enquêteur - Rémy COUCHON



Le Directeur Régional Eolien- Société VALECO, Monsieur Audry BEAUVISAGE

Remis ce jour en deux exemplaires, un exemplaire au commissaire enquêteur et un à la société VALECO.

Annexe 1

Tableau de synthèse :

Avis et Observations du Public.	Réponse : Eolien des RIEUX- VALECO.
1- Impact Paysager : Forte impact du projet vis-à-vis des habitations, impact direct sur les éoliennes. Certains photomontages ne représentent pas la réalité des impacts subis.	
2- Impact sur le patrimoine naturel-humain (vigne-tourisme -.UNESCO) : Le projet va impacter le tourisme, le patrimoine naturel comme la vallée du Petit Morln, le vignoble classé UNESCO.	
3- Saturation Encerclement : Le projet va accentuer l'encerclement des communes et la saturation des territoires concernés. Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des projets : existant, autorisé, en cours d'instruction et d'étude.	
4- Etude sur les impacts sonores : Justifier et argumenter les conclusions de l'étude acoustique sur la totalité de la plage d'exploitation des éoliennes (jusqu'à 20m/s) en s'appuyant sur des données vérifiées par le retour d'expérience.	
5- Impact lumineux et effet stroboscopique : Justifier le moindre impact de la pollution lumineuse, en particulier en période nocturne. Justifier le moindre impact de l'effet stroboscopique sur toute la plage d'exploitation des éoliennes pour les habitants	
6- Impact sur les monuments historiques : Prise en compte des impacts sur le patrimoine architectural des communes concernées en particulier le long de la vallée du Petit Morin.	
7- Impact sur la valeur immobilier : Beaucoup d'avis note que le projet affectera la valeur immobilière du bâti existant.	
8- Impact avifaune et chiroptères : Le parc éolien va impacter des zones sensibles pour l'avifaune (sédentaire ou migrateur) ainsi que pour les chiroptères. Les éoliennes ne sont pas conformes aux règles définies par le SRE. Aussi, les mesures ERC ne semblent pas répondre à la protection des espèces recensées.	
9- Impact sur les couloirs migratoires : Le site d'implantation du projet est concerné par les couloirs migratoires. Les études environnementales confirment cet état initial, le projet ne tient pas compte de ces données.	
10- Impact sur la biodiversité et l'environnement; Les conclusions des impacts ne sont pas en cohérence avec l'état initial. Aucune mesure ERC ne vient compenser les impacts du projet.	
11- Impact sur les faisceaux hertziens : L'étude ne semble pas avoir pris en compte la perturbation du parc éolien pour la réception hertzienne des TV de la zone de projet, aucune mesure de compensation n'est prévue.	
12- Transition Energétique : Certains avis mettent en cause la justification du projet.	

<p>13- Economie-Rentabilité-Financement-Concertation- Raccordement EDF-Etude-Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La justification du projet par le dynamisme économique de l'éolien n'est pas crédible. • Le projet n'est pas rentable, il n'est donc pas viable. • Le montage financier et juridique de la société VALECO ne pourra pas assumer le démantèlement du projet. • Aucune concertation avec les habitants n'a eu lieu durant les années d'étude. • La réalisation du raccordement électrique au réseau à proximité est illusoire en l'état. • Les études réalisées par le cabinet environnemental ne sont pas en convergence avec les conclusions de chaque thématique. 	
<p>14- Etude de danger. Compte tenu de leur implantation, les éoliennes présentent un danger pour les tiers (proximité des habitations et des routes.</p>	
<p>15- Recyclage Démantèlement : La dépose des massifs de fondation doit être totale ainsi que l'ensemble des câbles électriques. Cette obligation n'est pas assurée par le porteur de projet.</p>	

Fin du document